

SSDS REGIE INTERESSEE ST COLOMBAN DES VILLARDS - SARL au capital de 10.000 € - RCS Chambéry – 833.883.440  
Exploitant du Domaine Skiable de Saint Colomban des Villards - 'la Pierre' –73130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS.

## ARTICLE 1 : GENERALITES

Les présentes conditions complètent les « conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport des remontées mécaniques du domaine des Sybelles » affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne sur le site internet des remontées mécaniques [www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski).

Pour toute question qui ne serait pas abordé dans ces conditions particulières de vente à distance, le client devra se reporter aux Conditions Générales de Vente (CGV).

Passer une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « *Client* » aux présentes conditions particulières de vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne. Ces conditions ne concernent à titre exclusif que les personnes physiques non commerçantes. Conformément à l'article 1369-4 du Code Civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des *Clients*, qui ont la possibilité de les télécharger.

Les présentes conditions régissent la vente en ligne par l'*Exploitant* des *TITRES* achetés ou rechargés sur le site internet : [www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski). Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à l'*Exploitant* si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par lui.

La langue des documents contractuels est le Français.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente Saint Colomban et Sybelles sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et depuis le site internet susvisé.

## ARTICLE 2 : PRODUITS PROPOSES

La vente en ligne permet au *Client* :

- De recharger un titre de transport sur une carte Mains Libres, appelée également support.
- D'acheter une carte Mains Libres, appelée également support, et d'enregistrer un titre de transport sur cette carte.

## ARTICLE 3 : ASSURANCE

Le *Client* peut choisir en option, la souscription à une assurance.

Le *Client* devra éditer un reçu rappelant les caractéristiques du produit acheté qui est indispensable de présenter en cas d'accident pour les forfaits avec assurance.

## ARTICLE 4 : MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet [www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski). La commande ne peut être enregistrée sur ce site que si le *Client* s'est clairement identifié :

Par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel.

Pour finaliser la commande, le *Client* doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil, le *Client* a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. L'exploitant confirmera au *Client* sa commande par un courriel.

Pour les commandes en premier achat en ligne réalisées au plus tard le dixième jour avant le jour d'arrivée du *Client* en station, les forfaits pourront être envoyés par courrier.

Les commandes passées huit jours avant l'arrivée du client en station, seront à récupérer aux caisses principales de Saint Colomban des Villards, situées sur le front de neige, sur présentation de la version papier de la confirmation de commande.

Sauf pour les rechargements en ligne visés à l'article 2, les commandes complètes (règlement, photographie et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site internet [www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski), au plus tard huit jours avant le premier jour de validité du forfait.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

### Article 4.1 point d'entrée sur le domaine skiable des Sybelles\*

Lors de l'achat en ligne, qu'il s'agisse de forfaits d'une durée supérieure à deux jours ou de forfaits à la journée, le client devra veiller à bien cliquer sur le bouton « Saint Colomban des Villards » comme point d'entrée sur le domaine des Sybelles. Faute de quoi son forfait ne sera pas reconnu aux bornes de contrôle, il ne pourra accéder au domaine skiable.

Si le client n'a pas choisi Saint Colomban des Villards et qu'il se présente aux bornes de contrôle de Saint Colomban des Villards, son support ne sera pas reconnu par les bornes de contrôle. Si le client ne souhaite pas se rendre à la station qui correspond au point d'entrée sélectionné lors de l'achat en ligne, le client devra s'adresser aux caisses de Saint Colomban des Villards.

Les forfaits reconnus non valides pour cette raison pourront être échangés aux caisses des remontées mécaniques de Saint Colomban des Villards, un montant forfaitaire de 10€ par forfait sera réclamé au client pour ré-encodage ou échange du support afin que les bornes de contrôle de la station de Saint Colomban des Villards reconnaissent le support et valident le passage.

## ARTICLE 5 : RECHARGEMENT EN LIGNE

Le titre de transport délivré sur un support mains-libres peut être rechargé en fonction des produits proposés par l'exploitant sur le site Internet [www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski).

Une fois un achat en mode rechargement, le forfait doit être utilisé avant de recharger le support à nouveau. Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'*Exploitant* au *Client*, lequel devra être conservé par ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le chargement du titre de transport aura lieu automatiquement lors du premier passage du *Client* aux bornes d'accès mains-libres.

## ARTICLE 6 : TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Les tarifs et conditions applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par le *Client*.

Les produits et/ou services commandés demeurent la propriété de l'*Exploitant* jusqu'au paiement intégral du prix.

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Les prix indiqués sont des prix Toutes Taxes Comprises en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande. Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande, les frais de port sont offerts. Le prix de la commande est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire.

L'*Exploitant* se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis. L'*Exploitant* se réserve en outre le droit de modifier et/ou supprimer tout ou une partie des offres et des conditions d'accès aux offres à tout moment.

## ARTICLE 7 : PAIEMENT SECURISE

Le paiement par carte bancaire est sécurisé via la Banque populaire des Alpes en collaboration avec SystemPay qui garantit la confidentialité des règlements.



# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE HIVER 2020 - 2021



Saint-Colomban-Des-Villards

Version du 28 août 2020

Le paiement est effectué par Terminal de Paiement Electronique virtuel à paiement immédiat.  
A aucun moment l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

## ARTICLE 8 : CONFIRMATION DE COMMANDE

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur le site Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel (à conserver impérativement par le Client ainsi que le récapitulatif de commande) où apparaît le code de réservation du Client pour retirer ses forfaits. Les données enregistrées par l'Exploitant et par le système de paiement sécurisé constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre l'Exploitant et les Clients.

Aussi, le Client est informé, en application des articles L. 221-18 et L. 221-28-12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas de droit de rétractation en matière de vente à distance. Par conséquent, les titres de transport commandés sur le site internet sont exclusivement soumis aux conditions de modification prévues par les présentes.

## ARTICLE 9 : LIVRAISON DE LA COMMANDE

Premier achat :

Si le Client ne dispose pas d'une carte main libre dont le WTP\* commence par 1 ou 01, il pourra retirer le forfait dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes.

Rechargement :

Le Client dispose déjà d'une carte main libre dont le WTP commence par 1 ou 01, il pourra recharger le forfait désiré à l'aide du numéro WTP inscrit sur sa carte.

Le TITRE acheté au cours de la procédure peut être rechargé via le site internet, au plus tard ½ heure avant le début de validité. Le Client devra éditer un reçu rappelant les caractéristiques du produit acheté qui est indispensable en cas de contrôle ou d'accident (pour les forfaits avec assurance). Le chargement du TITRE aura lieu automatiquement lors du premier passage aux bornes, implantées au départ de chaque remontée mécanique. Les données enregistrées par l'Exploitant constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. En cas d'erreur de saisie du n° WTP, doublement de titre sur le n° WTP, mauvaise sélection du titre, seul le Client sera considéré comme responsable.

**WTP\*** : numéro d'identification de la puce électronique du support main libre comportant 23 chiffres et commençant par « 01 », ou comportant 22 chiffres et commençant par « 1 ».

Le client doit :

⇒ retirer ses forfaits au point de vente principal de la station de Saint Colomban des Villards de l'achat en ligne en tenant compte des horaires d'ouverture de ces points de vente. La copie de l'accusé de réception sera alors exigée ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. À défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.

Le Client ayant rechargé son titre de transport via le site Internet n'est pas concerné par cet article.

## ARTICLE 10 : MODIFICATION/ANNULLATION/ ERREUR DE COMMANDE

### 10.1 – Conditions normales de fonctionnement

Une fois la commande du forfait confirmée par le Client, le forfait commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé. De même, aucune modification (date, catégorie, etc.) ne pourra être apportée à la commande. Dans le cas d'une mauvaise saisie du numéro de série de la puce, l'Exploitant ne saurait être tenu responsable d'une erreur qui engage la vigilance du client. Des frais de traitement de 10 € par forfait seront alors exigés en sus. La carte défectueuse sera bloquée sur les bornes ski.

### 10.2 – Conditions exceptionnelles liées à une crise sanitaire

En cas de crise sanitaire avec décision administrative interdisant l'accès au domaine skiable par le Client et/ou le fonctionnement du domaine skiable, le Client a la possibilité de demander, sans frais, l'annulation et le remboursement de sa commande dans un délai de trente jours suivant la décision administrative. Le remboursement s'effectuera sur la base du prix payé par le Client. Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours consommés et restants à être consommés par le Client à compter de la décision administrative. Dans le cadre d'un forfait saison, la durée prise en compte pour calculer le montant prorata temporis du remboursement commence à compter de la date d'ouverture de la station et s'achève à la date de fermeture initialement prévue. Si la station réouvre d'ici la fin de la saison, les jours restants à courir seront considérés comme des jours consommés.

Pour bénéficier du remboursement, le Client est tenu de transmettre à l'Exploitant les documents suivants :

- Un formulaire de demande de remboursement.
- Un relevé d'identité bancaire.
- Une copie de la décision administrative qui justifie du remboursement.
- L'original du justificatif de la preuve d'achat du forfait.

Dès réception de l'ensemble de ces justificatifs, l'Exploitant dispose d'un délai de soixante jours pour procéder au remboursement. Si le dossier n'est pas complet, l'Exploitant n'est pas tenu de procéder au remboursement.

## ARTICLE 11 : SUIVI DE LA COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le service Billetterie – Internet à la disposition du Client aux adresses indiquées sur notre site internet [www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski).

## ARTICLE 12 : FORFAITS PARTIELLEMENT UTILISES OU NON UTILISES

Dans les cas où les TITRES de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne pourront être ni remboursés, ni échangés.

## ARTICLE 13 : RESPONSABILITE ET GARANTIES

L'Exploitant ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

## ARTICLE 14 : MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

La grille tarifaire est affichée aux points de vente. Les tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

## **ARTICLE 15 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les éléments des pages du, ou des sites internet qui sont la propriété de l'Exploitant, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier. Toute reproduction d'un élément desdites pages ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

## **ARTICLE 16 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

L'ensemble des informations qui sont demandées (photo, nom, prénom, date de naissance, adresse...) pour la délivrance du *TITRE* est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du *TITRE* ne pourra intervenir.

En acceptant de communiquer à l'Exploitant des données personnelles, le *Client* accepte que celles-ci soient traitées par lui pour les besoins de la gestion de sa commande, et plus généralement pour les besoins de la gestion client.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de vente auquel le *Client* est partie.

Certaines données pourront également être demandées au *Client* pour permettre l'envoi d'offres commerciales ou enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'Exploitant à développer ses activités.

Dans cette hypothèse, le consentement du *Client* est nécessaire.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné au Domaine Skiable de Saint Colomban des Villards, sauf si le *Client* accepte de recevoir une enquête de satisfaction.

Le traitement de ces données est effectué sous la responsabilité du Domaine Skiable de Saint Colomban des Villards, représentée par son Directeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour la gestion de commande : 10 ans.
- Données relatives à des fins de prospections commerciales : 3 ans suivant la fin de la relation contractuelle.

A l'expiration de ces périodes, les données sont supprimées. Par exception, les données collectées à des fins de prospection commerciales sont conservées pour une nouvelle période de 3 ans si le *Client* accepte de continuer à recevoir des offres commerciales de la part de l'Exploitant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le *Client* dispose sur ses données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition.

Il a également la possibilité de définir les directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Il peut exercer ses droits en contactant l'Exploitant :

Par téléphone : 04 79 59 13 02

Par mail : [info@saintcolomban-sybelles.ski](mailto:info@saintcolomban-sybelles.ski)

Par courrier : le Domaine Skiable de Saint Colomban des Villards – 73130 Saint Colomban des Villards.

Aussi, le *Client* est informé qu'il a également la possibilité d'introduire une réclamation directement auprès de l'autorité de contrôle. Toutes les informations sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Enfin, toutes les données bancaires demandées au *Client* lors de la passation de la commande sont protégées par un procédé de cryptage certifié. L'Exploitant n'a pas accès à ces données.

## **ARTICLE 17 : ARCHIVAGE**

L'archivage des commandes est effectué par le service Vente des Sybelles conformément à l'article L. 213-1 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le *Client* peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

## **ARTICLE 18 : RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à l'épidémie de Covid-19, SSDS Régie Intéressée Saint Colomban des Villards a mise en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ».

Le Client est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, le Client s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant) qui lui seront transmises et dispensées par SSDS Régie Intéressée Saint Colomban des Villards et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

**La Direction**